

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 12 JUIN 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. REIFFERS.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2009

Mme BOULERIE demande à ce que le rapport fait de son intervention (cf. p. 4) soit corrigé de la manière suivante :

« Madame BOULERIE confirme cette impression d'abandon de la part du gouvernement et, sur le plan local, de la part de la présidence précédente. Elle estime qu'on a laissé trop longtemps les Assemblées générales en roue libre et s'interroge, en dépit de l'enthousiasme qu'aurait dû susciter le projet de l'équipe présidentielle actuelle de consacrer une semaine entière à une réflexion sur l'avenir de l'université, sur la capacité de la communauté à se remobiliser. Elle constate que l'appel à la reprise aménagée et progressive des cours reste largement incompris au sein des UFR. Elle se pose des questions sur notre sens commun de la collectivité. »

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le procès-verbal ainsi modifié qui est adopté à l'unanimité.

II - PRESENTATION DU PROJET DE FONDATION PARTENARIALE DANS LE DOMAINE DES SOLS POLLUES DENOMME INOVASSOL

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier ATTEIA, Professeur des Universités en Géochimie de l'Institut EGID afin de présenter le projet de fondation partenariale.

Monsieur ATTEIA présente le contexte de création de cette fondation basée sur une convergence des démarches et des intérêts entre le monde universitaire et le monde industriel autour de la thématique de la gestion des sols pollués. Il explique l'importance des enjeux liés à la pollution de sols. Il rappelle que la logique de fondation partenariale implique que le programme de recherches soit défini en commun entre les enseignants-chercheurs et les autres membres fondateurs de la Fondation. Il précise que les 6 partenaires de cette fondation s'engagent à verser chacun 50 000 euros par an pendant 5 ans. Il explique ensuite que cette fondation sera gérée par un Conseil d'Administration, composé de 2/3 des membres fondateurs et d'1/3 de personnalités qualifiées, appuyé par un Comité de Direction composé d'un représentant de chaque membre fondateur.

Monsieur le Président rappelle le contexte de projet de création d'une fondation universitaire au niveau du PRES de l'université de Bordeaux qui devrait être présidée par Monsieur Jean-René FOURTOU, Président du Conseil de Surveillance de VIVENDI UNIVERSAL. Il présente les différences entre les 2 logiques de fondation universitaire et de fondation partenariale en se déclarant plus intéressé par la formule partenariale qui représente un atout considérable pour le développement de la recherche universitaire.

Monsieur PORTINE souhaite savoir si les objectifs des partenaires sont complètement désintéressés. Il rappelle les enjeux liés aujourd'hui à l'image sociale et environnementale des grandes entreprises.

Monsieur ATTEIA rappelle cependant que dans ce projet-là les entreprises partenaires n'ont pas d'argent à gagner.

Monsieur GUETTE reste sceptique sur les motivations des partenaires et souhaite comprendre les relations de ce projet avec l'ADEME et le secteur des professionnels de la dépollution.

Monsieur BAUDORRE se félicite de voir l'université s'engager dans une logique de fondation partenariale. Il souhaite connaître la position de la Région et du PRES qui avaient, récemment encore, affirmé une certaine réticence face au développement de « micro-fondations » en souhaitant privilégier la seule fondation universitaire.

Monsieur le Président précise que le PRES ne s'est pas opposé au maintien de fondations partenariales qui ne sont pas systématiquement perçues comme en concurrence avec la future fondation universitaire.

Monsieur ATTEIA présente ensuite l'état d'avancement du projet qui se trouve actuellement à l'étude dans les différents services juridiques des membres fondateurs. L'objectif fixé en termes de calendrier est de parvenir à une signature des statuts en septembre. L'université devra, pour valoriser sa participation dans la fondation, mettre en évidence, non seulement la masse salariale chargée correspondant au temps de travail mobilisé des enseignants-chercheurs de l'Institut, mais aussi la mise à disposition des locaux.

Monsieur le Président félicite Monsieur ATTEIA pour la qualité du projet et son caractère particulièrement innovant. Il rappelle que, conformément aux dispositions de la LRU, le vote du Conseil d'Administration ne sera sollicité qu'une fois les statuts adoptés.

III - PRESENTATION DU PLAN CAMPUS

Monsieur le Président annonce que cette question sera abordée lors du prochain CA fixé au vendredi 19 juin, en présence de Monsieur BOUDOU, Président de l'université Bordeaux 1 et actuel Président du PRES. Une présentation détaillée sera proposée par Monsieur BOUDOU visant à expliquer le mécanisme de partenariat public/public avec la Chambre Régionale des Comptes et les collectivités locales partenaires.

Il rappelle le montage financier de l'opération consistant à placer les 475 millions d'euros liés au Plan Campus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui versera les loyers des entreprises assurant les travaux de rénovation ou de construction du Plan avec les intérêts de ces placements. Le coût total de l'opération est évalué à 538 millions d'euros se répartissant de la manière suivante :

- 245 millions d'euros pour les Sciences et Techniques (Bordeaux 1)
- 106 millions d'euros pour le département Biologie Santé (Bordeaux 2)
- 82 millions d'euros pour les Sciences Humaines et Sociales (Bordeaux 3 et 4 mais aussi l'IEP)
- 106 millions d'euros pour le sport et la vie du campus.

Monsieur le Président souligne la faible part attendue de la construction neuve dans ce projet avant tout dédié à la réhabilitation et la rénovation du patrimoine existant.

Monsieur PEBARTHE souligne le caractère fondateur du Plan Campus qui tend à créer, à la faveur d'un projet ambitieux de travaux immobiliers, un nouveau modèle d'université qui conduit à soulever à nouveau la question de la gouvernance et de la collégialité au sein du PRES.

Monsieur le Président rassure le Conseil sur la réalité du caractère collégial de la gouvernance du PRES qui est basée sur la réunion hebdomadaire du Bureau réunissant les Présidents et Directeurs des membres fondateurs et sur la réunion trimestrielle de son Conseil d'Administration.

Monsieur PORTINE soulève le problème de la faiblesse de la qualité de vie sur le campus qui pèse, par exemple, sur la fréquentation du DEFLE l'été, sur un campus « mortifère », par les étudiants qui préfèrent s'inscrire dans les écoles et centres de formation situés en centre-ville.

Il exprime son incompréhension devant la formulation des axes de recherche du Plan Campus qui lui paraît d'un « nullissime affligeant ».

Monsieur LOQUAY s'inquiète de la pérennité des financements liés au Plan Campus basés sur les aléas des taux d'intérêt. Il craint que l'Etat ne soit tenté à un moment ou un autre de se désengager.

Monsieur le Président rappelle que les taux d'intérêt rapporteront, sur la base d'un taux fixé à 4,75 %, un montant annuel de 22 millions d'euros.

Monsieur BAUDORRE précise qu'une grande partie de ses 22 millions d'euros seront versés aux entreprises qui assureront la mise en œuvre des travaux de réhabilitation ou de construction.

Monsieur COQUELIN souligne que si le Plan Campus est avant tout une opération immobilière, il porte également un projet beaucoup plus ambitieux de réforme du fonctionnement de nos universités.

IV - EXAMEN DU DISPOSITIF DES PRIMES POUR RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ET PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président présente le document relatif aux primes pour responsabilités pédagogiques et primes pour charges administratives à valider au titre de l'année universitaire 2008/2009. Il annonce une remise à plat de ce dossier pour l'exercice 2009/2010.

Avant l'examen de ce point de l'ordre du jour, Monsieur GIRON évoque la Charte de l'Elu Etudiant pour souhaiter que l'université s'engage plus avant dans la reconnaissance du parcours de l'étudiant engagé.

Monsieur COQUELIN regrette que ces primes ne soient connues qu'en toute fin d'année universitaire et que les collègues qui ont assuré le travail l'ont fait sans savoir s'ils seraient payés pour cela et à quel taux. Il souhaite voir valorisé le travail des enseignants chargés de la mobilité étudiante.

Monsieur BAUDORRE souligne la difficulté d'identifier qui assure réellement les responsabilités au sein des UFR qui, en outre, n'ont pas toujours des fonctionnements pédagogiques ou administratifs strictement comparables. Il souhaite vérifier l'incompatibilité juridique de cumul des primes de responsabilités pédagogiques et des primes de responsabilités administratives.

Monsieur BEYLOT souhaite que la réflexion sur la gestion de ce dossier pour l'année universitaire prochaine soit conduite en liaison avec le projet de réforme interne.

Après avoir procédé à une remise à jour de certaines fonctions considérées comme éligibles lors de la dernière délibération du Conseil d'Administration de mars et avril 2006, Monsieur le Président soumet le tableau ainsi modifié :

☞ TABLEAU DES CHARGES ADMINISTRATIVES

FONCTIONS	MONTANT ANNUEL En Euros
Vice-présidents des 3 conseils	7 500
Vice-présidents délégués	4 500
Directeurs UFR de plus de 1 000 étudiants	4 000
Directeurs UFR de 500 à 1 000 étudiants	3 000
Directeurs UFR de moins de 500 étudiants	2 000
Directeurs départements Université	1 000
Directeurs adjoints UFR à partir de 1 000 étudiants	1 000
Directeurs départements UFR	1 000
Directeurs départements IUT	1 500
Directeurs de services communs	3 000
Chargés de missions	1 000
Directeur antenne d'Agen	1 500
Directeur MSHA	610
Directeur service interU (10)	880

➔ TABLEAU DES PRIMES DE RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

FONCTIONS	NOMBRE D'H.T.D.	MONTANT ANNUEL En Euros
Responsable mention Licence	12	484,56
Responsable adjoint Licence	12	484,56
Responsable spécialité Licence pour les langues	12	484,56
Responsable parcours Licence	12	484,56
Responsable mention Master	12	484,56
Responsable spécialité Master	12	484,56
Responsable Licence Pro	12	484,56
Responsable Labo Langue	12	484,56
NTICE / EAD	12	484,56
Responsable Filière IUT	12	484,56
Responsable Concours	12	484,56

Ce projet est adopté avec 11 abstentions et 13 voix favorables.

V - EXAMEN DU PROJET DE CHARTE DE L'UTILISATEUR INFORMATIQUE

Monsieur le Président remercie Monsieur BAUDEQUIN pour sa présence en tant que membre invité de ce Conseil dans le cadre de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur BAUDEQUIN présente une rapide synthèse des dispositions incluses dans les 2 chartes proposées au Conseil : Charte des Personnels et Charte des Etudiants.

Monsieur GUETTE revient sur l'article 8 de la Charte prévoyant des possibilités reconnues à l'employeur de limiter les accès des utilisateurs en cas de non-respect des pratiques de la Charte. Il refuse l'amalgame possible entre le débat autour de la loi HADOPI et la situation présente, en s'appuyant sur la nature de la relation entre les utilisateurs et l'Université. Il se déclare favorable à ce que l'accès à la liste « info syndicale » soit conditionné à une démarche active du personnel de l'établissement, contrairement à la situation actuelle.

Monsieur PEBARTHE souhaite maintenir l'organisation actuelle qui abonne, par défaut, l'ensemble des personnels à cette liste de diffusion et nécessite un acte volontaire pour demander le désabonnement.

Monsieur BAUDEQUIN propose qu'on maintienne au minimum le rappel aux possibilités techniques de désinscription de ces listes.

Madame RIGAL-CELLARD souhaite maintenir le principe d'un accès aux adresses électroniques des personnels à partir du site institutionnel de l'université.

Monsieur COQUELIN attire l'attention du Conseil sur la nécessité de travailler à mettre en œuvre réellement une activation obligatoire du mail « u-bordeaux3.fr » pour l'ensemble des personnels. Il souhaite également évoquer la question des documents privés sur les répertoires personnels.

Mme DINCLAUX souhaite aborder la question des droits d'auteurs des enseignants-chercheurs en lien avec le concept d'antériorité.

Monsieur MARSAT demande à ce que les membres extérieurs des Conseils puissent accéder aux ressources disponibles sur l'Intranet.

Monsieur GIRON souhaite voir préciser le statut des élus étudiants et la question de leurs droits d'accès à l'Intranet.

Mme BOULERIE propose de remplacer l'expression « usage professionnel » par « usage universitaire ».

Monsieur le Président rassure les membres du Conseil en indiquant son intention de faire un usage modéré des pouvoirs qui lui sont octroyés dans ce projet de charte.

Il soumet ensuite au vote du Conseil les 2 projets de chartes :

- Charte Etudiants : Abstention 4 - Contre 2 - Pour 17
- Charte Personnels : Abstention 2 - Contre 2 - Pour 19

Les chartes sont adoptées.

VI - QUESTIONS DIVERSES

☞ Monsieur le Président présente une demande d'acceptation de dons d'un montant de 2 000 € destinés à l'UFR ISIC, versés par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'un programme de soutien en faveur des actions de formation et d'insertion professionnelle.

Le don est accepté à l'unanimité.

☞ Monsieur le Président présente une demande d'acceptation de dons d'un montant de 2 000 € destinés au département Aménagement de l'UFR de Géographie, versés par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'un programme de soutien en faveur des actions de formation et d'insertion professionnelle.

Le don est accepté à l'unanimité.

☞ Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le PRES demande au Conseil d'Administration de procéder à un vote visant à désigner Monsieur Jean-Paul JOURDAN, Vice-Président du Conseil d'Administration, comme représentant de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 au CA de l'Université de Bordeaux.

Monsieur le Président soumet au vote la candidature de Monsieur JOURDAN :

- Ne prend pas part au vote : 1
- Pour : unanimité

Monsieur JOURDAN est donc désigné comme représentant de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 au CA de l'Université de Bordeaux.

➡ Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du caractère incomplet de la composition de la Commission des Moyens à l'issue de l'appel à candidature. A l'issue d'un tour de table, la composition de la Commission est arrêtée dans la configuration suivante :

REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS
BAUDORRE Philippe BEYLOT Pierre
BOULERIE Florence LOQUAY Philippe
REPRESENTANTS DES B.I.A.T.O.S.
JOLY Claude POLI Antoine
REPRESENTANTS DES USAGERS
VAILLANT Myriam
REPRESENTANT DES PERSONNALITES EXTERIEURES
GUETTE Jean LE GARS Claudine

➡ Monsieur RICHARD souhaite voir inscrit au procès-verbal de ce Conseil la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Comme certains d'entre vous le savent, le Conseil d'Administration réduit du mardi 10 juin 2009 a invalidé, pour vice de forme, la procédure de recrutement du poste de maître de conférences n°446, en 11^{ème} section, suite au dépôt d'une requête par l'assemblée générale de l'équipe d'accueil CLIMAS, équipe d'accueil à laquelle, comme en témoigne le site Galaxie, le poste en question était adossé, requête exposée en Conseil d'Administration par Monsieur le Président et dont il m'avait été demandé par l'assemblée générale de CLIMAS, dont je suis membre, d'être le porte parole devant ce Conseil.

Depuis hier, suite à cette décision majoritaire des suffrages exprimés du Conseil d'Administration réduit du 10 juin, qui a effectivement estimé que, dans le cadre de ce concours de recrutement, l'équité entre les candidats semblait ne pas avoir été respectée, je suis victime d'attaques personnelles et de propos diffamatoires de la part de monsieur le professeur Jean-Paul Révauger, directeur de l'UFR des Pays Anglophones, attaques mettant publiquement en cause, par voie de mail, mon honnêteté et ma probité en tant que membre du Conseil d'Administration.

J'imaginai bien, en portant devant le Conseil d'Administration cette requête de l'assemblée générale de CLIMAS, que monsieur le professeur Jean-Paul Révauger serait pour le moins contrarié par un vote mettant en cause, sur le fond, les conditions d'un concours de recrutement, conditions dont il était, en effet, responsable en tant que directeur d'UFR. Je ne pensais cependant pas que ce vote du Conseil d'Administration, résultat d'un long débat contradictoire entre ses membres, allait m'exposer à de telles attaques personnelles, m'accusant publiquement d'avoir agi, en la matière, mû par je ne sais quel ressentiment et souci de vengeance.

Je ne reviendrai pas ici sur le fond, mais je vous rappelle qu'il a été estimé clairement par la majorité des membres de ce conseil que, contrairement à ce qu'affirme encore monsieur le professeur Révauger dans un de ses courriers, la procédure n'avait pas été « dûment respectée » et que le comité de sélection en question n'avait pas fonctionné « selon les règles ».

Si je me permets de m'adresser aujourd'hui à vous, monsieur le Président et mesdames et messieurs les conseillers, c'est parce que j'estime que si de telles attaques contre ma personne et de tels propos diffamatoires, questionnant mon honnêteté, attaques qui vont jusqu'à impliquer, indirectement mais nommément, dans cette affaire, mon épouse, elle aussi membre de notre institution universitaire, ne cessaient pas immédiatement, je me verrais contraint, en tant que membre du Conseil d'Administration, de porter plainte pour diffamation, afin d'obtenir réparation publique du tort qui m'est ainsi causé.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.

Bordeaux, le 12 juin 2009.

Joël Richard

Elu du Conseil d'Administration

Maître de conférences à l'UFR Pays Anglophones »

☞ Monsieur BAUDORRE souhaite évoquer le thème du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) pour savoir si la question du calendrier de gestion sera soumise lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Président explique qu'il n'envisage pas de demander le passage aux RCE au 1^{er} janvier 2010 mais qu'il engagera le débat sur cette question avant la fin de l'année civile.

Monsieur BAUDORRE rappelle les termes du vote du CA de juillet 2008 et souligne son regret de voir cette question tranchée sans débat soumis au Conseil.

Monsieur POLI s'associe à ce regret d'absence de débat qui ne préjugait en rien de la réponse du Conseil.

Monsieur PEBARTHE souligne le bilan mitigé des premiers mois de mise en œuvre de l'autonomie des universités.

☞ Monsieur COQUELIN présente aux membres du Conseil des informations relatives au calendrier de gestion :

- le calendrier 2009/2010 sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance fixée au 19 juin,
- il annonce son souhait de mettre en place une semaine de concertation autour du prochain quadriennal entre le 21 et le 25 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le Président

Patrice BRUN

